

DEPARTEMENT DU GARD

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du 11 octobre 2024

DELIBERATION N° 138

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SOLIDARITES

DIRECTION DE L'ANIMATION ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES

Extrait de la réunion du 11 octobre 2024

ETAIENT PRESENTS

M. Rémy BACHEVALIER, Mme Laurence BARDUCA-FAUQUET,
M. Christian BASTID, M. Jean-Charles BENEZET, Mme Carole BERGERI,
M. Gérard BLANC, M. Denis BOUAD, M. Vincent BOUGET, Mme Léa BOYER,
M. Ghislain CHASSARY, Mme Cathy CHAULET, M. Robert CRAUSTE,
Mme Muriel DHERBECOURT, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE,
Mme Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, M. Jean-Pierre FUSTER,
Mme Maryse GIANNACCINI, Mme Valérie GUARDIOLA, M. Marc LARROQUE,
Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT, M. Patrick MALAVIEILLE,
Mme Hélène MEUNIER, Mme Elisabeth MONDET, Mme Sylvie NICOLLE,
Mme Bérengère NOGUIER, Mme Nathalie NURY, M. Bruno PASCAL,
Mme Marie-Christine PEYRIC, M. Alexandre PISSAS, M. Philippe RIBOT,
Mme Huguette SARTRE, M. Patrick SCORSONE, M. Christophe SERRE,
M. Richard TIBERINO, M. Eddy VALADIER

PROCURATIONS

Mme Dominique ANDRIEU-BONNET donne procuration à Mme Bérengère NOGUIER
Mme Pascale BORIES donne procuration à M. Rémy BACHEVALIER
Mme Amal COUVREUR donne procuration à Mme Nathalie NURY
M. Martin DELORD donne procuration à Mme Hélène MEUNIER
M. Olivier GAILLARD donne procuration à Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT
Mme Véronique GARDEUR-BANCEL donne procuration à M. Richard TIBERINO
M. Frédéric GRAS donne procuration à Mme Muriel DHERBECOURT
Mme Valérie MEUNIER donne procuration à Mme Léa BOYER
M. Rémi NICOLAS donne procuration à Mme Valérie GUARDIOLA

ABSENTS EXCUSES

M. Julien PLANTIER, Mme Sophie ROULLE

**CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES VOLET 2 (EMPLOI) APPEL A PROJETS POUR
2025 / PROGRAMME D' ACTIONS D' ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL ET
COLLECTIF DESTINÉ AUX ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE**

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

- VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.262-27 et L.262-28,
- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3211-1,
- VU la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion,
- VU la loi n°2014-288 du 05 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'emploi et à la démocratie sociale,
- VU la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi,
- VU la délibération n°04 du Conseil départemental en date du 06 juillet 2017, adoptant le règlement départemental des subventions,
- VU la délibération n°04 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation d'attributions à la Commission permanente,
- VU la délibération n°03 du Conseil départemental en date du 18 novembre 2022, adoptant le Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027,
- VU la délibération n°18 du Conseil départemental en date du 28 juin 2024, relative à la contractualisation pluriannuelle du Pacte des solidarités entre l'Etat et le Conseil départemental du Gard (2024-2027),
- VU le rapport n° 437 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
- VU la réunion de la Commission solidarités sociales en date du 7 octobre 2024,
- VU les pièces du dossier,

Entendu le Rapporteur, Madame Maryse GIANNACCINI,

Considérant l'orientation n°2 du Schéma départemental des solidarités sociales "Bien vivre dans le Gard" et en particulier l'axe 2.1.4 visant à prévenir la grande pauvreté avec le revenu de solidarité active (RSA) ainsi que l'axe 2.3 pour que l'accès à l'emploi soit l'affaire de tous notamment dans la levée des freins périphériques à l'emploi,

Considérant le Contrat local des solidarités et notamment les objectifs de la fiche-action n°2 "intensification de l'accompagnement des allocataires du RSA",

Considérant le nombre de foyers allocataires du RSA dans le Gard qui s'élève à 29 093 (données CAF/MSA consolidées au premier trimestre 2024) ; que le Conseil départemental du Gard est le 6^{ème} département le plus pauvre de France avec un taux de pauvreté de 19,4 %,

Considérant que le Conseil départemental du Gard est chef de file de l'insertion et a la charge de l'orientation des bénéficiaires de l'allocation vers un type d'accompagnement adapté,

Considérant que le Conseil départemental développe depuis plusieurs années, un programme d'actions d'insertion et d'accompagnement, destinés aux personnes les plus éloignées de l'emploi en particulier les allocataires du RSA,

Considérant les publics visés par l'expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi à savoir : les allocataires du RSA, les jeunes, les familles monoparentales,

Considérant la volonté du Conseil départemental d'ouvrir son offre d'insertion à l'ensemble des publics visés par l'expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi,

Considérant les deux objectifs de l'appel à projet :

- axe 1 : sécuriser le parcours des allocataires du RSA vers et dans l'emploi, action "agir pour son avenir professionnel" (AAP)
- axe 2 : dynamiser l'insertion socio professionnelle des allocataires du RSA, "action d'insertion et d'accompagnement" (AIA),

Considérant que l'analyse des propositions issues de l'appel à projet sera effectuée en 2025 au regard du montant des crédits d'insertion votés au Budget Primitif 2025,

Considérant la volonté du Conseil départemental de garantir la continuité des parcours des publics en insertion pour accroître les conditions d'un retour à l'activité,

Considérant que le Conseil départemental souhaite publier un appel à projets en 2025 pour mobiliser le plus grand nombre d'opérateurs,

A L'UNANIMITE,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Madame la Présidente du Conseil départemental est autorisée, au nom et pour le compte du Département, à publier l'appel à projet pour 2025 (*ci-annexé*) concernant le programme d'actions d'insertion et d'accompagnement des publics, axes 1 et 2, au titre de la politique d'insertion du Schéma départemental des solidarités sociales 2022-2027.

ARTICLE 2 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Madame la Présidente du Conseil départemental du Gard, 3 rue Guillemette 30044 Nîmes Cedex 9, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,



Handwritten signature in blue ink, reading "François Laurent-Perrigot". Below the signature is a stylized flourish consisting of several horizontal and diagonal strokes.

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La publication le : 15-10-2024
- La transmission au représentant de l'Etat le : 15-10-2024
- N° AR 030-223000019-20241011-lm1X010001a117-DE